

DECLARATION DE LIBREVILLE

Nous, Responsables des Institutions de Formations forestière et environnementale d'Afrique centrale, réunis à Libreville au Gabon, du 4 au 5 octobre 2001;

Considérant l'impérieuse nécessité de conserver et de gérer durablement les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo ;

Considérant que la gestion durable des ressources naturelles peut contribuer de façon significative au développement des pays de la sous-région et à l'accroissement du bien-être des populations ;

Convaincus de la nécessité d'impliquer de façon plus importante toutes les parties prenantes à la gestion des ressources naturelles, à commencer par les populations locales dans toute leur diversité ;

Convaincus que les programmes de formation actuellement en vigueur dans la plupart des Institutions de formations forestière et environnementale d'Afrique centrale ne mettent pas suffisamment l'accent sur les approches orientées vers la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, et particulièrement vers la formation en cogestion des ressources naturelles ;

Conscients des difficultés rencontrées par les Institutions de formations forestière et environnementale d'Afrique centrale pour mettre à jour des programmes de formation en adéquation avec la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo ;

Convaincus que les Institutions de formations forestière et environnementale d'Afrique centrale sont toutes confrontées à de nombreux problèmes communs qui nécessitent des solutions communes ;

Conscients qu'une vision commune de la gestion des ressources naturelles est plus que nécessaire pour parvenir ensemble aux solutions appropriées à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo ;

Confirmons solennellement notre attachement au grand principe de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo ;

Convenons de prendre toutes les mesures appropriées pour mettre à jour et harmoniser les programmes de formation des Institutions de formations forestière et environnementale d'Afrique centrale ;

Convenons de créer les conditions d'une collaboration et des échanges permanents entre les Institutions de formations forestière et environnementale d'Afrique centrale, particulièrement dans les domaines de la formation et de la recherche ;

Décidons d'institutionnaliser les réunions des Responsables des Institutions de formations forestière et environnementale d'Afrique centrale, dans le but de maintenir la dynamique de concertation et d'échange née à Libreville ;

Décidons de mettre en place un Réseau des Institutions de formations forestière et environnementale d'Afrique centrale ;

Sollicitons le soutien des Etats de la sous-région, de la Communauté internationale, particulièrement des organismes de coopération bilatérale et multilatérale, des ONG et du secteur privé impliqués dans le processus de conservation et

de gestion durable des écosystèmes forestiers, pour rendre opérationnel ce réseau.

Fait à Libreville, le 5 octobre 2001

Ont signé la présente déclaration

M. Joachim BILE-ALLOGHO,
Directeur Général de l'E.N.E.F. (Gabon);

Yacouba MANJELI
Vice-Doyen de la
FASA,
Université de Dschang,
(Cameroun)

Paul YOKA,
Directeur de l'I.D.R. (Congo);

Jean NGOG NJE
Directeur de l'ERAIFT
(RDC)

Ibrahim SOARE NJOYA,
Directeur de l'Ecole de Faune
de Garoua (Cameroun)

Ginette ALI-AMARA
Directrice de l'ISDR
de Mbaïki (RCA)

Joseph MENGANG MEWONDO
Directeur de l'Ecole des Eaux et
Forêts de Mbalmayo (Cameroun)